

Office des affaires  
acadiennes  
Plan d'affaires  
2007–2008

## **A. Table des matières**

A. Table des matières .....	2
B. Message du ministre et de la directrice générale .....	3
C. Mission, vision, mandat.....	4
D. Lien avec les objectifs généraux.....	5
E. Contexte de la planification .....	7
F. Objectifs stratégiques, secteurs principaux d'activités, priorités et mesures du rendement .....	9
G. Stratégie en matière de ressources humaines .....	25
H. Contexte budgétaire .....	26

## **B. Message du ministre et de la directrice générale**

C'est avec plaisir que nous vous présentons le plan d'affaires de l'Office des affaires acadiennes pour l'exercice financier 2007–2008.

Étant donné le rôle que joue l'Office des affaires acadiennes en tant qu'organisme central de soutien pour l'ensemble du gouvernement en ce qui a trait aux services en français, ce plan d'affaires comprend diverses initiatives interministérielles visant à renforcer de façon continue la sensibilisation à la *Loi sur les services en français* et à aider les différents ministères à mieux comprendre leurs obligations dans le cadre du *Règlement sur les services en français*, qui s'applique à la majeure partie du gouvernement.

Le gouvernement continue à en apprendre davantage sur les différences qui existent dans la prestation de services en ce qui a trait aux considérations d'ordre linguistique et l'Office des affaires acadiennes est tout particulièrement bien placé pour aider le gouvernement à répondre aux besoins de la communauté acadienne et francophone. L'Office des affaires acadiennes continue d'avoir pour priorité de fournir des services de traduction et des ressources (outils de communication, etc.) aux institutions désignées dans le règlement, afin de les aider à offrir leurs services en français.

Comme toujours, la communauté reste notre partenaire principal pour déterminer dans quelle mesure nos efforts pour offrir des services en français sont couronnés de réussite. Il faut que nous comprenions les priorités de la communauté et que nous communiquions ces priorités au reste du gouvernement. Nous continuerons également à développer nos partenariats au niveau national et international, afin de pouvoir continuer à soutenir les projets de développement communautaire et à aider le gouvernement à se procurer les fonds nécessaires pour pouvoir renforcer les services en français en Nouvelle-Écosse.

Nous sommes très fiers des progrès accomplis par notre gouvernement jusqu'à présent en ce qui concerne l'amélioration de la prestation de services en français et nous réjouissons à l'idée de poursuivre notre avancée dans la voie de la réussite.

---

Chris d'Entremont  
Ministre des Affaires acadiennes

---

Vaughne Madden  
Directrice générale

## **C. Mission, vision, mandat**

### **C.1 Mission**

La mission de l'Office des affaires acadiennes est d'offrir des conseils et de l'appui aux ministères, aux organismes et aux sociétés d'État pour leur permettre de créer et d'adapter des politiques, des programmes et des services reflétant les besoins de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.

### **C.2 Vision**

L'Office des affaires acadiennes vise une communauté acadienne et francophone vibrante, qui jouit d'un soutien important de la province de la Nouvelle-Écosse, lui permettant de s'épanouir en tant que peuple.

### **C.3 Mandat**

Les objectifs et les buts de l'Office des affaires acadiennes, tels qu'énoncés dans la *Loi sur les services en français*, sont

- a) de veiller à ce que le gouvernement demeure conscient des besoins de la collectivité acadienne et francophone;
- b) de fournir aux ministères, offices et organismes gouvernementaux, tout comme aux sociétés d'État, des conseils et des mesures de soutien favorisant l'élaboration, l'adoption ou la prestation de programmes, de politiques et de services adaptés aux besoins de la collectivité acadienne et francophone;
- c) de servir d'organisme central de soutien auprès des autres ministères en matière de services en français au sein du gouvernement;
- d) de nouer aux paliers provincial, national et international des partenariats avec les organismes acadiens et francophones;
- e) de veiller à ce que les besoins de la collectivité acadienne et francophone soient pris en compte dans l'élaboration des programmes, des politiques et des services;
- f) de reconnaître l'apport de la collectivité acadienne et francophone.

D. Lien avec les objectifs généraux du gouvernement

**Orientations et priorités dans les objectifs généraux du gouvernement**

*Vision : construire pour les familles, construire pour l'avenir*

<b>(1) Créer les conditions de la réussite</b>	<b>(2) Saisir les nouvelles possibilités qui se présentent sur le plan économique</b>	<b>(3) Construire pour les individus, les familles et les communautés</b>
<p>1.1 Concurrence mondiale dans le monde des affaires</p> <p>L'Office des affaires acadiennes a pour intention de développer des partenariats et des relations avec la communauté francophone internationale et d'explorer les possibilités de collaboration.</p>	<p>2.1 Leader dans les technologies de l'information</p>	<p>3.1 Des Néo-Écossais actifs et en bonne santé</p> <p>L'Office des affaires acadiennes aidera le gouvernement à remplir ses obligations en vertu de la loi et du règlement sur les services en français. Ces textes stipulent qu'il faut accorder la priorité aux services et aux documents d'information dans les secteurs où l'absence de services ou de documentation pourrait mettre en danger la santé ou la sécurité de membres de la population.</p>
<p>1.2 Concurrence mondiale dans la main-d'œuvre</p>	<p>2.2 Leader en recherche et en développement et en innovation</p>	<p>3.2 Accessibilité des services</p> <p>L'objectif du règlement sur les services en français est de s'assurer que les services en français offerts par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse s'améliorent de façon concrète et mesurable.</p> <p>L'Office des affaires acadiennes va favoriser la prestation et l'accessibilité des services gouvernementaux en français en remplissant son mandat, qui est d'offrir des conseils et du soutien aux ministères, aux bureaux et aux agences du gouvernement et aux sociétés d'État afin de les aider à élaborer et à adopter ou à offrir des programmes, des politiques et des services reflétant les besoins de la communauté acadienne et francophone.</p>
<p>1.3 Concurrence mondiale dans les liens</p>	<p>2.3 Leader en activités économiques écologiques et « propres »</p>	<p>3.3 Sécurité dans les communautés</p> <p>L'Office des affaires acadiennes va soutenir le gouvernement en vue de l'aider à remplir ses obligations en vertu de la loi et des règlements sur les services en français. Ces textes stipulent qu'il faut accorder la priorité aux services et aux documents d'information dans les secteurs où l'absence de services ou de documentation pourrait mettre en danger la santé ou la sécurité de membres de la population.</p>

<b>(1) Créer les conditions de la réussite</b>	<b>(2) Saisir les nouvelles possibilités qui se présentent sur le plan économique</b>	<b>(3) Construire pour les individus, les familles et les communautés</b>
		<p>3.4 Des communautés pleines de vie</p> <p>La <i>Loi sur les services en français</i> stipule que la Nouvelle-Écosse entend bien promouvoir le développement de sa collectivité acadienne et francophone et tient à la sauvegarde pour les générations à venir de la langue française, source d'enrichissement de la vie en Nouvelle-Écosse.</p>

## E. Contexte de la planification

Depuis l'adoption de la *Loi sur les services en français* en décembre 2004, il y a eu une augmentation notable dans le nombre de services disponibles en français auprès du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Les deux dernières années ont vu le développement d'un service de traduction à l'échelle de l'ensemble du gouvernement, la mise en place de la structure permanente de l'Office des affaires acadiennes, l'offre de formations en français aux fonctionnaires et l'acceptation, de façon générale, de la nécessité d'offrir des services aux membres de la population acadienne et francophone de la province dans la langue de leur choix.

À l'orée de l'exercice financier 2007–2008, les *institutions publiques désignées* (au sens du *Règlement sur les services en français*) disposent désormais d'une vision plus claire des attentes de la communauté concernant les services en français. L'Office des affaires acadiennes continuera de remplir le rôle d'organisme central de soutien pour les institutions publiques désignées en ce qui a trait aux services en français et s'efforcera d'améliorer et de renforcer le niveau des services offerts par le reste des organismes gouvernementaux.

L'élaboration du règlement est le fruit d'un effort collectif de la communauté et du gouvernement en vue de parvenir à un niveau de prestation de services en français qui soit acceptable de part et d'autre. C'est dans le cadre de cette nouvelle coopération que l'Office des affaires acadiennes continuera de travailler avec le gouvernement et avec la communauté afin de mettre en œuvre les dispositions de la *Loi sur les services en français*.

Il est important de noter que la *Loi sur les services en français* a deux principaux objectifs, qui définissent l'orientation des activités de l'Office des affaires acadiennes.

Le premier objectif est de *favoriser la préservation et l'essor de la collectivité acadienne et francophone*. C'est toujours ce premier objectif qui sert de fondement dans l'élaboration des programmes et des politiques publiques. Les impacts à court terme et à long terme pour la communauté sont toujours la première chose qu'on examine lors de la prise de décisions à l'Office des affaires acadiennes.

Le deuxième objectif est de *pourvoir à la prestation de services en français*. Il y a de nombreux organismes qui se font les champions de cet objectif. On note, par exemple, Services Nouvelle-Écosse, avec ses services en ligne, et le ministère de la Santé, avec l'engagement pris par toutes les régies régionales de la santé de se conformer aux règlements; ce sont là deux exemples de premier ordre d'organismes qui se font les champions des services en français parce qu'ils pensent que c'est comme cela qu'on offre des services de qualité.

Le développement de la communauté acadienne et francophone dans la province entraîne également une augmentation de la demande de la part de la communauté concernant les services de l'Office des affaires acadiennes. C'est pour cela que l'Office des affaires acadiennes joue également un rôle clef de liaison avec ses homologues dans les autres provinces et territoires, avec le gouvernement fédéral et avec d'autres pays de la Francophonie. Les partenariats mis en place

jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des services offerts par l'Office des affaires acadiennes et nous continuerons à développer nos relations avec de nouveaux partenaires et à consolider nos relations existantes.

Nous sommes sûrs que la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse verra une augmentation considérable des services gouvernementaux offerts *en français* en Nouvelle-Écosse dans les années à venir

## **F. Objectifs stratégiques, secteurs principaux d'activités, priorités et mesures du rendement**

### **F.1 Objectifs stratégiques**

- Créer un cadre de travail durable au sein du gouvernement, incluant des règlements, des politiques et des lignes directrices à l'appui de la *Loi sur les services en français*.
- Augmenter la quantité de services directement offerts au gouvernement afin de l'aider à offrir des services en français à la communauté acadienne et francophone, y compris des conseils, des services de traduction et du soutien aux communications.
- S'assurer que les besoins de la communauté acadienne et francophone sont pris en compte dans les initiatives, les programmes, les politiques et les services du gouvernement.

## F.2 Secteurs principaux d'activités, priorités et mesures du rendement

### Secteur principal d'activités n° 1 – Renforcement du cadre législatif pour les services en français

*Le renforcement du cadre législatif est une activité clef qui permettra d'augmenter la capacité qu'a le gouvernement d'offrir des services en français. L'Office des affaires acadiennes travaillera en collaboration avec le gouvernement afin de s'assurer que les institutions publiques désignées soient conscientes de leurs obligations en vertu de la Loi sur les services en français.*

La *Loi sur les services en français*, adoptée en décembre 2004, comprend des dispositions concernant la prestation de services en français à la communauté acadienne et francophone de la part d'institutions publiques désignées. Le *Règlement sur les services en français*, qui est entré en vigueur le 31 décembre 2006, décrit de façon plus précise les mesures que les institutions publiques désignées doivent prendre pour améliorer les services offerts en français par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

Le règlement indique de façon claire les services de langue française à envisager et exigent des ministères<sup>1</sup> qu'ils élaborent, à partir de 2007–2008, des plans annuels pour les services en français indiquant les mesures qu'ils prendront pour offrir des services en français à la communauté acadienne et francophone. Ce règlement décrit également les obligations spécifiques de l'Office des affaires acadiennes.

Pour remplir ses obligations et réaliser son mandat, l'Office des affaires acadiennes offrira le soutien et les conseils nécessaires pour aider les ministères à développer leurs services en français et à remplir leurs obligations selon la loi.

L'Office des affaires acadiennes continuera de présider le comité de coordination des services en français. Le rôle de ce comité est d'aider et de conseiller le ministre en ce qui a trait à la mise en œuvre de la loi, en définissant et en entreprenant des initiatives et en explorant des possibilités de collaboration en vue de renforcer le niveau des services gouvernementaux de langue française dans la province de la Nouvelle-Écosse. Le comité de coordination mettra en évidence à un rythme annuel, sous la direction de l'Office des affaires acadiennes, les résultats visés et effectuera un travail de collaboration en vue de réaliser ses objectifs.

Avec le cadre législatif qui est en place et avec le soutien offert par l'Office des affaires acadiennes, le gouvernement sera en mesure de contribuer à la préservation et au développement de la communauté acadienne et francophone.

---

<sup>1</sup> À partir de ce paragraphe, l'expression « les ministères » désigne toutes les institutions publiques désignées dans le *Règlement sur les services en français*.

### **Activités prioritaires pour 2007–2008**

- Faire la promotion de la *Loi sur les services en français* et de son règlement afin de s'assurer que les institutions publiques désignées soient conscientes de leurs responsabilités dans le cadre de la loi.
- Continuer à diriger le comité de coordination des services en français afin de l'aider à parvenir aux résultats visés.
- Préparer un rapport annuel sur les services en français afin d'informer le gouvernement et la communauté acadienne et francophone des progrès réalisés et des résultats obtenus.

<b>Mesures du rendement pour le secteur principal d'activités n° 1 – Renforcement du cadre législatif pour les services en français</b>					
<b>Résultat (immédiat ou intermédiaire)</b>	<b>Mesure</b>	<b>Données de l'année de référence (et ultérieures)</b>	<b>Résultat ciblé pour 2007–2008</b>	<b>Cible ultime pour l'année 200Z</b>	<b>Mesures stratégiques pour parvenir au résultat ciblé</b>
Le gouvernement est conscient de ses obligations en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i> et la communauté acadienne et francophone est informée des progrès réalisés par le gouvernement et de ses plans concernant les services en français.	<p>Nombre d'institutions publiques désignées publiant un plan annuel de services en français.</p> <p>Publication du rapport annuel.</p> <p>Publication d'une liste de coordonnateurs des services en français.</p>	<p>L'année 2007–2008 sera l'année de référence pour la publication des plans de services en français.</p> <p>Le premier rapport sur les progrès réalisés couvre la période 2004–2007 et les rapports annuels suivront.</p> <p>La liste des coordonnateurs des services en français sera publiée tous les ans.</p>			<p>Faire la promotion des obligations du gouvernement en vertu de la loi sur les services en français partout au gouvernement.</p> <p>Publier un plan de services en français pour l'Office des affaires acadiennes.</p> <p>Publier un rapport annuel sur les initiatives et les programmes entrepris par le gouvernement concernant l'accès aux services en français.</p> <p>Publier la liste des coordonnateurs des services en français.</p>
Le comité de coordination des services en français a mis en évidence et exploré des initiatives et des possibilités de collaboration en vue d'augmenter le niveau des services gouvernementaux en français dans la province de la Nouvelle-Écosse.	Nombre de résultats visés qui ont été obtenus.	2006–2007 sera la première année pour les résultats visés définis tous les ans.	Les résultats visés seront définis tous les ans.		<p>Présider le comité de coordination des services en français.</p> <p>Aider le comité à fixer ses résultats visés pour l'année et à parvenir à ces résultats.</p> <p>Fournir aux coordonnateurs les outils et les informations dont ils ont besoin pour faire leur travail.</p>

## **Secteur principal d'activités n° 2 – Relations interministérielles**

*L'Office des affaires acadiennes considère que le processus de développement des services en français est un processus de collaboration et de coopération. L'Office des affaires acadiennes offre des services de soutien aux ministères afin de les aider à élaborer et à mettre en œuvre leurs services en français. Ces services de soutien incluent un service de traduction, des conseils relatifs aux communications en français, l'interprétation des politiques et l'aide financière. L'Office des affaires acadiennes peut également aider à faciliter les communications entre la communauté acadienne et francophone et le gouvernement.*

L'Office des affaires acadiennes continuera, en collaboration avec le comité interministériel de coordination des services en français, à encourager l'utilisation d'une approche de collaboration et de coordination pour renforcer la capacité qu'a le gouvernement d'offrir des services en français, en particulier dans les domaines qui affectent l'ensemble du gouvernement, comme le recrutement et la formation d'employés bilingues, les consultations publiques et les communications.

L'Office des affaires acadiennes continuera, dans son rôle d'agence centrale, à offrir directement des conseils et du soutien à l'ensemble du gouvernement : services de traduction, conseils en communication, aide financière dans le cadre de l'entente entre le Canada et la Nouvelle-Écosse sur les services en français, conseils en matière de politiques publiques et possibilités de développement de la capacité en matière de services en français.

L'Office des affaires acadiennes continuera également de participer aux initiatives interministérielles comme le groupe de travail sur la diversité (Diversity Task Force) de la Commission de la fonction publique, le groupe consultatif sur le développement communautaire (Community Development Advisory Group) de l'Office du développement économique et l'élaboration de la stratégie gouvernementale en matière de patrimoine (Government Heritage Strategy) dirigée par le ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine.

### **Activités prioritaires pour 2007–2008**

- Élargir et promouvoir les services de traduction offerts au gouvernement.
- Soutenir le Plan des ressources humaines du gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour 2005–2010, dont une des composantes concerne l'offre de services dans les deux langues officielles du Canada, en offrant des possibilités et des outils permettant d'améliorer la capacité de la fonction publique en matière de services en français.
- Participer activement aux initiatives gouvernementales afin de sensibiliser davantage les gens aux préoccupations des Acadiens et des francophones et de s'assurer que les besoins des Acadiens et des francophones de la Nouvelle-Écosse sont pris en compte lors de l'élaboration de politiques et de la prestation de services.

- Organiser régulièrement des réunions visant à sensibiliser les ministres, les hauts fonctionnaires et les leaders du gouvernement, ainsi qu'à les informer du rôle de l'Office des affaires acadiennes et de ses stratégies pour les services en français.
- Fournir de l'aide aux ministères dans l'élaboration de services en français et la communication de ces services, par exemple par la continuation du programme Bonjour! qui permet aux fonctionnaires et aux bureaux du gouvernement d'indiquer clairement qu'ils offrent des services en français.

<b>Mesures du rendement pour le secteur principal d'activités n° 2 – Relations interministérielles</b>					
<b>Résultat (immédiat ou intermédiaire)</b>	<b>Mesure</b>	<b>Données de l'année de référence (et ultérieures)</b>	<b>Résultat ciblé pour 2007–2008</b>	<b>Cible ultime pour l'année 200Z</b>	<b>Mesures stratégiques pour parvenir au résultat ciblé</b>
Les ministères reçoivent les versions françaises des documents et autres ressources et les versions anglaises des lettres reçues en français.	Nombre de mots traduits.	2005–2006 : environ 400 000 mots  2006–2007 : environ 1 000 000 mots	1 000 000 mots		Augmenter la capacité des services de traduction offerts par l'Office des affaires acadiennes.  Faire la promotion des services de traduction disponibles.
Les fonctionnaires ont l'occasion d'améliorer leurs compétences en français.	Nombre de fonctionnaires suivant une formation en français.	2005–2006 : 150 personnes  2006–2007 : 230 personnes	230 personnes		Offrir des possibilités et des outils en vue d'améliorer la capacité qu'a la fonction publique d'offrir des services en français; par exemple cours de français et outils linguistiques.
Les ministères reçoivent du soutien pour les aider à communiquer leurs services en français.  Les ressources du programme Bonjour! (épinglettes, affiches, etc.) sont distribuées partout au gouvernement.	Nombre d'épinglettes, d'affiches et autres ressources distribué(e)s.  Nombre de ministères demandant des ressources	2006–2007  2006–2007			Fournir de l'aide aux ministères concernant la communication de leurs services en français aux Acadiens et francophones, en faisant la promotion de l'utilisation et des avantages du programme Bonjour! partout au gouvernement, par exemple.
Les ministères reçoivent des conseils de l'Office des affaires acadiennes et sont conscients des préoccupations relatifs aux services en français et des services disponibles auprès de l'Office des affaires acadiennes.	Nombre de ministères recevant des suggestions ou des conseils de l'Office des affaires acadiennes pour des initiatives qu'ils dirigent.	Année de référence : 2006–2007			Participer à des initiatives interministérielles dirigées par d'autres ministères et fournir des suggestions.  Faire des présentations aux autres ministères pour faire la promotion des services disponibles auprès de l'Office des affaires acadiennes.

<p>Les ministères obtiennent des fonds en provenance de <i>l'entente Canada - Nouvelle-Écosse relative aux services en français</i> pour les aider à élaborer, adapter et fournir des services en français.</p>	<p>Nombre de projets et de ministères bénéficiant d'un appui financier.</p>	<p>2005–2006 : 25 projets et 10 ministères soutenus</p>			<p>Faire la promotion des fonds disponibles dans le cadre de <i>l'entente Canada - Nouvelle-Écosse relative aux services en français</i> pour aider les ministères à élaborer et à offrir des services en français.</p>
---	---	---	--	--	---

### **Secteur principal d'activités n° 3 – Relations intergouvernementales**

*L'Office des affaires acadiennes a établi des relations aux niveaux interprovincial, national et international afin d'aller de l'avant dans la prestation des services en français par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et de contribuer au développement de sa communauté acadienne et francophone.*

Le ministère du Patrimoine canadien est un partenaire essentiel dans la prestation de services en français dans les provinces comptant des populations francophones en situation minoritaire. Patrimoine canadien offrira 5 millions de dollars sur quatre ans (de 2005–2006 à 2008–2009) dans le cadre d'une entente signée par le ministre Chris d'Entremont en décembre 2005 au nom de la Nouvelle-Écosse, pour aider la Nouvelle-Écosse à offrir des services en français à sa population acadienne et francophone. Le gouvernement a élaboré un plan stratégique définissant les objectifs et les types d'activités à entreprendre au cours des quatre années d'application de l'entente.

L'Office des affaires acadiennes a également établi un partenariat avec le Secrétariat des affaires intergouvernementales (SAIC) de la province de Québec. Un accord de coopération et d'échange a été conclu entre les deux provinces en septembre 2002. Cet accord encourage la coopération par l'entremise d'activités en français et d'échanges dans les domaines de l'éducation, de la culture, des communications, de la jeunesse, de la langue française, de la santé, de l'économie et du tourisme.

L'Office des affaires acadiennes participe aussi au Réseau intergouvernemental de la Francophonie canadienne au nom de la Nouvelle-Écosse. Ce réseau, formé de hauts fonctionnaires responsables des affaires acadiennes et francophones dans toutes les provinces et tous les territoires, travaille sur des projets stratégiques visant à améliorer et à promouvoir les services gouvernementaux en français à l'échelle du Canada. Ce groupe est également responsable de la planification de la Conférence ministérielle annuelle sur la Francophonie canadienne, dont le déroulement est prévu à Halifax à l'automne 2007.

Aux niveaux national et international, l'Office des affaires acadiennes offre du soutien à la section néo-écossaise de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, organisation regroupant des parlementaires francophones.

Toujours au niveau international, l'Office des affaires acadiennes continuera d'explorer des initiatives de collaboration avec d'autres gouvernements de la francophonie en matière de développement des communautés acadiennes et francophones. Ceci pourrait comprendre la Louisiane, la France et d'autres régions ou pays francophones. La communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse est susceptible de tirer profit de telles relations.

### **Activités prioritaires pour 2007–2008**

- Gérer l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français afin de s'assurer que les services en français importants sont financés et élaborés.
- Promouvoir et explorer les activités de collaboration en vertu de l'Accord de coopération et d'échange entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse.
- Coordonner l'organisation et l'accueil de la Conférence ministérielle sur la Francophonie canadienne, qui se déroulera à Halifax à l'automne 2007, et contribuer à la mise en œuvre des initiatives stratégiques élaborées.
- Établir des partenariats avec les ministères du gouvernement fédéral et examiner les possibilités de coopération.
- Établir des partenariats et explorer les possibilités de collaboration avec d'autres pays ou régions de la Francophonie internationale.

<b>Mesures du rendement pour le secteur principal d'activités n° 3 – Relations intergouvernementales</b>					
<b>Résultat (immédiat ou intermédiaire)</b>	<b>Mesure</b>	<b>Données de l'année de référence (et ultérieures)</b>	<b>Résultat ciblé pour 2007–2008</b>	<b>Cible ultime pour l'année 200Z</b>	<b>Mesures stratégiques pour parvenir au résultat ciblé</b>
La Nouvelle-Écosse et le gouvernement fédéral sont tous deux conscients des initiatives en matière de services en français de l'autre.	Nombre d'initiatives conjointes ou de domaines de collaboration.  Présentation de rapports exigés dans le cadre de l'entente Canada - Nouvelle-Écosse relative aux services en français.	Mesure nouvelle en 2007–2008			Développer les partenariats avec le gouvernement du Canada et explorer les domaines de collaboration qui permettraient d'améliorer les services en français.  Gérer l'entente Canada - Nouvelle-Écosse relative aux services en français.
Renforcement du profil national de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse lors de la Conférence ministérielle sur la Francophonie canadienne.	Tenue de la conférence.  Satisfaction des participants.	Pas de données de référence. Première fois que cet événement est organisé en Nouvelle-Écosse.	Conférence réussie.		Organiser la Conférence ministérielle sur la Francophonie canadienne et la réunion du Réseau intergouvernemental de la Francophonie canadienne à Halifax à l'automne 2007.  Collaborer à la mise en œuvre des initiatives stratégiques définies lors de la conférence.

<b>Mesures du rendement pour le secteur principal d'activités n° 3 – Relations intergouvernementales</b>					
<b>Résultat (immédiat ou intermédiaire)</b>	<b>Mesure</b>	<b>Données de l'année de référence (et ultérieures)</b>	<b>Résultat ciblé pour 2007–2008</b>	<b>Cible ultime pour l'année 200Z</b>	<b>Mesures stratégiques pour parvenir au résultat ciblé</b>
<p>La communauté acadienne et francophone est mieux connue dans la communauté francophone internationale.</p> <p>La Nouvelle-Écosse tire profit de ses relations avec les pays de la Francophonie internationale.</p>	Nombre et types de relations établies.	2007–2008 est la première année pour les mesures.			<p>Développer les partenariats et les relations avec la Francophonie internationale et explorer les possibilités de collaboration.</p> <p>Faire des recherches sur les liens entre les besoins de la communauté et la stratégie provinciale.</p>
La Nouvelle-Écosse tire profit de la coopération et des échanges avec le Québec.	Nombre de ministères bénéficiant de l'entente de coopération et d'échange entre la Nouvelle-Écosse et le Québec.	<p>2005–2006 : 1 ministère utilisant l'entente</p> <p>2006–2007 : 1 ministère utilisant l'entente</p>	Ministères ciblés à déterminer en collaboration avec le Québec.		<p>Promouvoir l'accord de coopération et d'échange entre la Nouvelle-Écosse et le Québec partout au gouvernement.</p> <p>Élaborer un plan d'action.</p>

## **Secteur principal d'activités n° 4 – Engagement des citoyens de la communauté acadienne et francophone**

*La force et la solidarité de la communauté acadienne et francophone ont été des facteurs clefs dans la création d'un environnement où les services gouvernementaux sont offerts en français. La relation qui existe entre le gouvernement et la communauté acadienne et francophone doit être soutenue.*

La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) est un intervenant clef dans les contacts avec l'Office des affaires acadiennes. Constituée en octobre 1968, la FANE est la plus ancienne association provinciale au service des Acadiens dans la province et elle représente les intérêts de tous les citoyens acadiens et francophones de la Nouvelle-Écosse. Sa structure actuelle assure la participation de 24 organismes membres, représentant les régions géographiques, les organisations provinciales et les institutions. Les membres conseillent la fédération provinciale sur les objectifs et les priorités de la communauté acadienne.

La population ciblée principalement pour les services en français en Nouvelle-Écosse comprend près de 37 000 citoyens<sup>2</sup> qui déclarent que le français est leur langue maternelle et une langue qu'ils comprennent toujours. Il ne faut pas oublier, cependant, que plus de 91 000 Néo-Écossais<sup>3</sup> parlent le français et peuvent être considérés comme étant des utilisateurs potentiels des services en français.

L'immigration peut également faire augmenter le nombre de Néo-Écossais qui souhaitent obtenir des services en français. La communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse est en train d'explorer les activités visant à attirer des immigrants francophones et l'intégration des nouveaux arrivants en son sein. La disponibilité des services en français du gouvernement provincial sera un élément clef qui influencera les immigrants dans leur décision de venir s'établir en Nouvelle-Écosse.

Depuis de nombreuses années, la FANE et ses membres expriment au gouvernement de la Nouvelle-Écosse leur désir d'avoir des services en français et ils ont établi des relations avec l'Office des affaires acadiennes dont les deux parties sont susceptibles de tirer profit.

Dans toutes les initiatives de l'Office des affaires acadiennes et dans le développement des services en français, il est essentiel de prendre en compte et de comprendre les besoins de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse. Le premier plan stratégique de

---

<sup>2</sup> Recensement de 2001, rubrique « Langue maternelle » (34 025 français seulement; 2 560 français et anglais).

<sup>3</sup> *Id.*, rubrique « Connaissance des langues officielles »(90 265 français et anglais; 790 français seulement).

l'Office des affaires acadiennes, par exemple, publié en septembre 2004, s'appuyait sur les suggestions des membres de la communauté siégeant au comité consultatif du ministre.

Plus récemment, la participation de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) et des représentants de la communauté acadienne et francophone aux sessions de consultation a joué un rôle important dans l'élaboration du *Règlement sur les services en français*, entré en vigueur le 31 décembre 2006. Les domaines prioritaires définis dans le cadre de ce processus de consultation sont la santé, l'éducation et les services communautaires, avec une attention toute particulière accordée aux services directs aux utilisateurs, aux postes bilingues et aux communications émanant du gouvernement. Ceci indique à l'Office des affaires acadiennes et au reste du gouvernement les domaines sur lesquels ils doivent se concentrer.

La prestation de services en français dépend en partie de la demande qui existe pour ces services. L'Office des affaires acadiennes continuera d'aider le gouvernement à faire la promotion des services disponibles en français, avec par exemple le programme de visibilité Bonjour! introduit en 2006–2007. Il continuera à encourager la communauté acadienne et francophone à demander les services en français et utiliser les services en français qui sont mis à sa disposition.

L'Office des affaires acadiennes continuera son dialogue avec la FANE et ses membres concernant la prestation de services en français. L'Office des affaires acadiennes continuera également à encourager la FANE et la communauté acadienne et francophone à faire connaître directement au gouvernement ses besoins, tout simplement par exemple en demandant un service en français ou, de façon plus poussée, en siégeant aux conseils ou aux commissions du gouvernement. L'Office des affaires acadiennes encouragera la communauté à participer aux activités dans lesquelles le gouvernement encourage la population à s'engager et aidera les ministères et autres institutions publiques à intégrer la participation d'individus francophones dans leur processus de prise de décisions en matière de politiques publiques.

### **Activités prioritaires pour 2007–2008**

- Renforcer le dialogue entre le gouvernement et la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse et soutenir la mise en place de relations, de partenariats et d'initiatives de collaboration entre les différents intervenants de la communauté et le gouvernement.
- Aider les ministères à prendre en compte la population acadienne et francophone lors des activités dans lesquelles le gouvernement encourage la population à s'engager et encourager la communauté à participer lorsqu'il existe des possibilités de le faire.
- Sensibiliser la communauté acadienne et francophone aux progrès accomplis par le gouvernement dans la prestation de services en français et communiquer à cette communauté la disponibilité de ces nouveaux services, par exemple en promouvant le programme Bonjour! dans la communauté pour encourager les gens à demander et à utiliser les services en français.
- Reconnaître les contributions et les réalisations de la communauté acadienne et francophone.

<b>Mesures du rendement pour le secteur principal d'activités n° 4: Engagement des citoyens de la communauté acadienne et francophone</b>					
<b>Résultat (immédiat ou intermédiaire)</b>	<b>Mesure</b>	<b>Données de l'année de référence (et ultérieures)</b>	<b>Résultat ciblé pour 2007–2008</b>	<b>Cible ultime pour l'année 200Z</b>	<b>Mesures stratégiques pour parvenir au résultat ciblé</b>
<p>Les ministères ont l'occasion et les moyens d'effectuer des consultations auprès de la communauté acadienne et francophone.</p> <p>La communauté acadienne et francophone a l'occasion de faire connaître ses besoins au gouvernement en français.</p>	<p>Nombre de ministères recevant de l'aide concernant la consultation de la communauté acadienne et francophone.</p>	<p>2005–2006 : aidé 3 ministères dans des processus importants de consultation sur l'éducation et les soins de la petite enfance, la stratégie en matière d'immigration et la stratégie concernant le patrimoine.</p>		<p>Toutes les consultations à l'échelle de la province offrent des services en français lors d'au moins une des sessions ou d'autres moyens appropriés pour la communauté acadienne et francophone de participer en français.</p>	<p>Fournir de l'aide aux ministères pour intégrer la communauté acadienne et francophone dans les consultations publiques ou pour recruter des Acadiens et des francophones aux postes dans les agences, les conseils et les commissions.</p> <p>Encourager la communauté acadienne et francophone à participer aux activités dans lesquelles le gouvernement encourage la population à s'engager.</p> <p>Encourager la communauté acadienne et francophone à nommer des Acadiens et des francophones aux agences, conseils et commissions.</p>
<p>La communauté acadienne et francophone est consciente des services gouvernementaux disponibles en français et des plans du gouvernement concernant l'amélioration et la prestation de services en français. Le gouvernement est conscient des initiatives et des besoins de la communauté.</p>	<p>Nombre d'activités promotionnelles entreprises pour informer la communauté.</p>	<p>2006–2007 sera l'année de référence.</p>			<p>Informer la communauté acadienne et francophone des stratégies du gouvernement en matière de services en français.</p> <p>Encourager le gouvernement et la communauté à profiter des occasions d'échanger des informations.</p> <p>Poursuivre régulièrement le dialogue avec les intervenants clefs.</p>

<b>Mesures du rendement pour le secteur principal d'activités n° 4: Engagement des citoyens de la communauté acadienne et francophone</b>					
<b>Résultat (immédiat ou intermédiaire)</b>	<b>Mesure</b>	<b>Données de l'année de référence (et ultérieures)</b>	<b>Résultat ciblé pour 2007-2008</b>	<b>Cible ultime pour l'année 200Z</b>	<b>Mesures stratégiques pour parvenir au résultat ciblé</b>
Le gouvernement est conscient des réalisations actuelles dans la communauté acadienne et francophone.	Nombre d'activités promotionnelles entreprises.	Mesure nouvelle en 2007-2008.			Élaborer un plan d'action pour la reconnaissance de la contribution de la communauté acadienne et francophone partout au gouvernement, en célébrant les événements spéciaux comme la Semaine de la Francophonie et la Journée provinciale et nationale des Acadiens et des Acadiennes en soulignant les réalisations des individus et des organismes.

## **G. Stratégie en matière de ressources humaines**

L'Office des affaires acadiennes continuera de soutenir les membres du personnel, qui comptera 9 individus en 2007–2008, en mettant en conformité ses buts en matière de ressources humaines avec la stratégie générale du gouvernement en matière de ressources humaines.

On accordera la priorité aux domaines suivants :

- possibilités de développement du leadership et de perfectionnement professionnel conformes aux buts stratégiques de l'Office des affaires acadiennes
- évaluations du rendement des employés se fondant sur des objectifs conformes aux buts stratégiques
- poursuite du développement et de la promotion du programme de santé et de sécurité
- initiatives d'amélioration de la santé dans le lieu de travail
- orientation des nouveaux employés.

L'Office des affaires acadiennes est un lieu de travail favorisant la diversité et la compréhension de cette diversité sur le plan philosophique et culturel, grâce à l'offre de services dans les deux langues officielles et à l'embauche d'employés d'origines variées.

## H. Contexte budgétaire

<b>Tableau du contexte budgétaire 2007–2008</b>			
		<b>Estimations des dépenses budgétaires</b>	
	<b>Estimations pour 2006–2007</b>	<b>Prévisions pour 2006–2007</b>	<b>Estimations pour 2007–2008</b>
	par rapport aux estimations pour 2006–2007	par rapport aux estimations pour 2006–2007	par rapport aux estimations pour 2007–2008
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Total des dépenses du programme – Total brut actuel	2 072,0	1 989,0	1 988,0
Total net des dépenses du programme – après recouvrements	642,0	500,0	688,0
Biens immobiliers (TCA)	0,0	0,0	0,0
Salaires et avantages sociaux – Total brut	476,0	377,0	492,0
Personnel financé (ÉTP) – Total brut	8,0	6,0	8,0
Personnel financé (ÉTP) – Total net	4,0	3,5	4,0